

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

**Séance du jeudi 26 juin 2025**

Authume - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE  
Secrétaire de séance : Monsieur Bernard GUERRIN

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 66  
Nombre de procurations : 9  
Nombre de votants : 75  
Date de la convocation : 19 juin 2025  
Date de publication : 3 juillet 2025

### **Conseillers présents**

FICHERE Jean-Pascal	STOLZ Julien	MARCHAND Sylvette
MICHAUD Dominique	THEVENIN Hélène	MBITEL Mohamed
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	TRONCIN Dominique	MIRAT Maryline
DAUBIGNEY Jean-Michel	CHEVAUX Bruno	REBILLARD Jean-Michel
JEANNET Nathalie	ROBERT Jean-Claude	ROCHE Paul
MEUGIN Olivier	MATHIOT Agnès	BREMOND Gabriel
GUERRIN Bernard	GINDRE Denis	RIOTTE Christine
SOLDAVINI Grégory	VERNE Pierre	CHAPIN Jean-Paul
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUCHEFOIN Gérard	JEANNEROD Georges
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	CHAUTARD Christophe	DIEBOLT Alain
MONNERET Christophe	ANTOINE Patricia	PANNAUX Joël
ROY Jean-Yves	BERTHAUD Mathieu	GUIBELIN Hervé
CALINON Séverine	CHAMPANHET Stéphane	MILLIER Cyril
CROISERAT Jean-Luc	CUINET Jean-Pierre	VIVERGE Patrick
GAGNOUX Jean-Baptiste	DELAINE Isabelle	DAVID Françoise
GUIBELIN Marie-Rose	DOUZENEL Alexandre	SAGET Emmanuel
HOFFMANN Maurice	DRAY Frédérique	SANCEY Pascal
LEPETZ Joëlle	GIROD Isabelle	PERNOUX Annie
MANGIN Isabelle	HERRMANN Nadine	DEJEAN Sylvie
PECHINOT Jacques	JABOVISTE Philippe	LEGRAND Jean-Luc
RYAT Thomas	JARROT-MERMET Laëtitia	

### **Conseillers suppléés**

BERNARDIN Daniel suppléé par DUTHU Sébastien	JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine
BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David	LABOUROT Céline suppléée par PESENTI Bruno

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

LEFEVRE Jean-Philippe donne procuration à DOUZENEL Alexandre  
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à CHAMPANHET Stéphane  
GERMOND Daniel donne procuration à ANTOINE Patricia  
GOMET Nicolas donne procuration à HERRMANN Nadine  
GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste  
NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à MARCHAND Sylvette  
HENRY Micheline donne procuration à ROBERT Jean-Claude  
CALLEGHER Aline donne procuration à DEJEAN Sylvie  
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

### **Conseillers absents non suppléés et non représentés**

LACROIX Olivier	DRUET Timothée	MATHEZ Christian
BONIN Jean-Luc	EMONIN Laurent	GINET Gérard
PAUVRET Emeric	GRUET Olivier	LAGNIEN Jacques

**Objet : Rapports annuels d'activité SOGEDO service public assainissement collectif – Année 2024**

Rapporteur : Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET

Suite à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est vue transférer la compétence assainissement au 1er janvier 2020.

A ce titre, les contrats de Délégation de Service Public (DSP) relatifs à l'assainissement collectif, sur les communes où ce service avait été délégué auparavant, lui ont été transférés.

Il s'agit des contrats de DSP Assainissement confiés à SOGEDO et concernant les communes de :

- Amange, Archelange, Audelange, Baverans, Châtenois et Rochefort-sur-Nenon (ancien Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vèze)
- Authume
- Crissey
- Eclans Nenon
- Foucherans (fin de contrat de DSP au 31/10/2024)
- Jouhe
- Parcey
- Saint Aubin
- Villette-les-Dole

L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le délégataire d'une Délégation de Service Public (DSP) produise chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport d'activité, qui doit ensuite être présenté à l'assemblée délibérante de l'EPCI qui en prend acte.

Ce rapport présente notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Il doit permettre à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Les présents rapports exposent les activités d'assainissement collectif du 1er janvier au 31 décembre 2024 sur le territoire de l'ancien Syndicat de la Vèze et des communes d'Authume, Crissey, Eclans-Nenon, Foucherans, Jouhe, Parcey, Saint Aubin et Villette-les-Dole.

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du CGCT, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a examiné les rapports présentés par le délégataire de service public.

Elle s'est ainsi réunie le 10 juin 2025 afin d'examiner ces rapports d'activité 2024 et a validé les rapports présentés.

Vu les articles L.1413-1 et L.1411-3 du CGCT demandant présentation d'un rapport d'activité pour tout délégataire d'une mission de service public,

Vu les contrats de DSP confiant à SOGEDO la gestion du service public de l'assainissement collectif sur le territoire de l'ancien Syndicat d'Assainissement de la Vèze, d'Authume, de Crissey, d'Eclans Nenon, de Foucherans, de Jouhe, de Parcey, de Saint Aubin et de Villette-les-Dole,

Vu les rapports d'activité de l'année 2024 présentés,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 10 juin 2025,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- **PREND ACTE** des rapports d'activité de l'exercice 2024 du délégataire, ci-annexés,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Services Techniques/Eau et Assainissement
- Sogedo

*Fait à Authume, le 26 juin 2025.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,*

*Jean-Pascal FICHÈRE.*

